

Pièces à joindre à votre dossier

Pour une première demande

- Vos **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire
- La **liste des personnes chargées de l'administration de l'association** (composition du conseil, du bureau,...)
- Un **relevé d'identité bancaire ou postal**
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité approuvé
- Le budget prévisionnel global pour l'exercice concerné par la demande de subvention, certifié conforme par le Président

Pour un renouvellement

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**
- La composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration **si elle a changé**
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**
- Le budget prévisionnel global pour l'exercice concerné par la demande de subvention, certifié conforme par le Président
- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association **s'il a changé**

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée*

- Le dernier **rapport annuel d'activité** et les **derniers comptes approuvés** de votre association
- Le **compte rendu financier** de l'action financée
- Le cas échéant, **le rapport général** et le **rapport spécial du commissaire aux comptes**

* cf arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006